Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_36-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ;

Excusés : M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à M. ELLIOT Olivier) ; Mme Rachel DAUCÉ

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 10

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.36
LOTISSEMENT : Offre d'achat pour le lot n°3 Lotissement Raphael Rialland

Monsieur le Maire présente l'offre d'achat de Mme Nathalie JOUVENCE, transmis par la société EFFICITY.

Cette offre porte sur la parcelle C 1016, rue Raphael Rialland, d'une surface de 586 m2.

Le montant de l'offre s'élève à quarante et un mille quatre cent cinquante-deux euros TTC.
(41 452 € TTC).

La commune vend le terrain en TTC et appliquera la TVA sur marge.

Monsieur le Maire précise qu'à ce prix, l'acquéreur devra ajouter et acquitter les frais et droits annexes (frais notaires, enregistrement, droit de mutation, participation au branchement d'assainissement et taxe d'aménagement et taxe départementale espaces protégés et archéologiques).

Un dépôt de garantie sera demandé pour une somme équivalente à 10% du prix de la vente.

La vente aura lieu chez Maitre MOINS à Montfort sur Meu.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre d'achat du lot n°3 C 1016 pour un montant de 41 452 € TTC.
- DECIDE l'application d'un dépôt de garantie équivalent à 10% du prix de la vente,
- DECIDE que les frais d'actes passés en l'étude de maitre Moins NOTAIRE à Montfort sur Meu seront à la charge de l'acquéreur,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de veiller à la parfaite information des futurs acheteurs de l'ensemble des frais annexes qui seront à leur charge.

Le Maire, Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY ILLE-ET-VILAINE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/05/2026